

<p>Date Convocation 26/03/2025</p> <p>Date Affichage 26/03/2025</p> <p>Nombre de Conseillers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en exercice 27 - présents 17 - procurations 07 - absents 03 	<p>Le 1^{er} Avril Deux Mille Vingt Cinq à 19 Heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de l'Île d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à la mairie.</p> <p>PRESENTS 17 : Carole CHARUAU, Anne-Claude CABILIC, Emmanuel MAILLARD, Judith LE RALLE, Michel BOURGERY, Isabelle CADOU, Laurent CHAUVET, Brigitte GIGOU, Michel BRUNEAU, Rémy BONNIN, Michel CHARUAU, Jean-Marie CAMBRELENG, Alice MARTIN, Sandrine TARAUD, Manuella AUGEREAU, Yannick RIVALIN, Patrice BERNARD.</p> <p>PROCURATIONS 7 : Valérie AURIAUX, Didier MARTIN, Corinne VERGNAUD LEBRIS, Sophie FERRY, Jérôme GEAY, Line CHARUAU et Dany HERBRETEAU qui ont donné respectivement procuration à Carole CHARUAU, Alice MARTIN, Isabelle CADOU, Brigitte GIGOU, Michel BOURGERY, Yannick RIVALIN et Patrice BERNARD.</p> <p>ABSENTS 3 : Didier Gustave MARTIN, Stéphane GILOT, Marie-Thérèse LEROY AUGEREAU.</p> <p>SECRETAIRE : Rémy BONNIN</p>
--	--

REGIE DE TRANSPORT PUBLIC : SUBVENTION COMMUNALE 2025

Rapporteur : Emmanuel MAILLARD

Vu La délibération du 15/12/264 du 16/12/2015 créant la régie à autonomie financière de transport urbain (service ID Bus) pour la reprise du service par la Commune de L'île d'Yeu,

Vu l'article n°12 des statuts de la régie à autonomie financière de transport urbain (Gestion budgétaire et financière),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération précédente votant le budget primitif 2025 de la régie à autonomie financière.

Sur proposition du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (20 POUR, 4 ABSTENTIONS : Patrice BERNARD, Yannick RIVALIN, Line CHARUAU, Dany HERBRETEAU) :

- ♦ **AUTORISE** la Maire ou son représentant à mettre en œuvre le transfert de fonds du budget principal pour un montant total de 192 000 € en section de fonctionnement vers le budget de la régie à autonomie financière conformément au budget primitif 2025 voté, comme suit :
 - 1^{er} acompte de 70 000 € au mois d'avril 2025,
 - 2nd acompte de 70 000 € au mois de juin 2025,
 - Solde de 52 000 € au mois d'août 2025.

- ♦ **AUTORISE** la Maire ou son représentant à mettre en œuvre le transfert de fonds du budget principal pour un montant total de 135 000 € en section d'investissement vers le budget de la régie à autonomie financière conformément au budget primitif 2025 voté, pour financer l'acquisition d'un car permettant le transport scolaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme
La maire,
Carole CHARUAU